

SPRB – BDU
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 16/pfd/500260
N/réf. : AVL/ah/UCL-2.321/s.554
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 15 mai 2014

Monsieur le Directeur,

Objet : UCCLE. Rue de Stalle, 70-82. Demande de permis d'urbanisme portant sur la réaffectation en école secondaire.
Dossier traité par K. Franssens.

En réponse à votre courrier du 15 avril 2014 sous référence, réceptionné le 16 avril, nous vous communiquons les **l'avis favorable** émis par la CRMS en sa séance du 14 mai 2014, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne les bâtiments des anciennes imprimeries Dupuis, situés rue de Stalle, à proximité de la chapelle Notre-Dame des Affligés, monument classé. Réalisé dans les années 1960, le site est occupé par un immeuble à front de rue abritant anciennement un show-room et des bureaux, ainsi que par plusieurs entrepôts et hangars regroupés autour d'une cour intérieure.

La demande porte sur la réaffectation du site en un ensemble scolaire ainsi que sur la mise en œuvre de la première phase du projet d'école. Celle-ci porte sur le réaménagement du bâtiment à front de rue en salle polyvalente et quatre classes, sur la réorganisation de l'aile perpendiculaire en local pour professeurs, ainsi que sur l'installation en intérieur d'îlot de quatre modules préfabriqués provisoires (classes conteneurs). Certains entrepôts seront utilisés comme ateliers (sans travaux). Une demande ultérieure portera sur le réaménagement plus global du site, y compris la réalisation d'infrastructures sportives et culturelles. La capacité sera progressivement étendue des 8 classes qui font l'objet de la demande actuelle, à réaliser pour septembre 2014 et 2015, à 24 classes prévues en 2020. Ceci suppose des transformations plus importantes, tant intérieures qu'extérieures, dont la surhausse du bâtiment à rue.

La présente demande vise :

- × dans le bâtiment à rue : le déplacement et l'adaptation des cloisons intérieures,
- × la création d'un escalier de secours en façade arrière et de nouvelles issues de secours,
- × l'adaptation et l'extension des installations sanitaires,
- × en intérieur d'îlot : l'installation de 4 classes conteneurs avec leurs rampes d'accès,
- × l'aménagement de 7 emplacements de voitures et d'un parking pour 14 vélos.

De manière générale, la réaffectation de l'ensemble - inscrit en zone de forte mixité au PRAS - en école n'appelle A priori pas de remarques sur le plan patrimonial. Le rapport d'incidences joint à la demande renseigne les objectifs de ce projet sur le moyen terme et démontre le potentiel intéressant du site comme ensemble scolaire. Néanmoins, afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les différents aspects du dossier, y compris sur l'éventuel impact du projet sur le bien classé situé à proximité, le rapport d'incidence devrait être complété de documents graphiques renseignant les schémas d'implantation et les volumes capables.

Quant à la présente demande de permis d'urbanisme, elle ne soulève pas de remarques particulières sur le plan patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-président

c.c. à : BDU-DMS : Th. Wauters, directeur, H. Lelièvre, S. Plompen, N. De Saeger
BDU-DU : K. Franssens, Fr. Timmermans